

VESTE DE TRAVAIL



Utilisation de la veste de travail

Que la veste de travail soit portée pour se protéger de la pluie, du froid, de la poussière, de la chaleur, des projections chimiques ou de toute autre chose, elle est tout d'abord conçue pour s'adapter à tout secteur et à toutes les exigences. Elle répond à des normes de fabrication (qualité, confort et résistance) qui satisfont toutes les attentes des différents métiers. On peut donc dire que l'utilisation de la veste de travail dépend du domaine d'activité de son utilisateur.

La veste de travail destinée aux travaux publics et au BTP

Pour les professionnels des travaux publics et du BTP, la veste de travail requise doit répondre aux normes des EPI appliquées dans ces métiers. La protection contre les risques doit être optimale, notamment ceux qui concernent les éraflures ou les percements. Des renforts sont placés sur les parties stratégiques du corps comme le bras et l'avant-bras, les épaules et même le dos.

Comme option supplémentaire, la veste de travail exigée dans ces secteurs d'activité est souvent équipée de plusieurs poches pour le côté pratique. Ces fameuses poches permettent à l'utilisateur d'emporter son matériel et ses outils. Le tissu est aussi dans un matériau résistant et léger, mais surtout respirant. Selon la saison, le choix de la veste peut changer pour que son porteur puisse travailler dans les meilleures conditions.

La veste de travail pour la manutention, la logistique et le transport

Ces métiers sont moins exigeants concernant la couverture contre les chocs, frottements ou percements. Cependant, il est toujours prudent de porter une veste de travail répondant aux normes des EPI, ou du moins, apportant le minimum de protection.

Les zones importantes sont protégées à savoir les épaules, les coudes ou les bras et avant-bras, et le dos. De multiples poches sont disponibles pour permettre au porteur de la veste d'avoir toujours à disposition les outils dont il a besoin : stylos, téléphone, GPS, appareil pour signature électronique, etc.

Souvent, les professionnels exerçant ces métiers optent pour le gilet, une veste de travail libérant les bras pour plus de facilité dans le maniement des colis ou toute autre chose. Néanmoins, le tissu de fabrication ainsi que les renforts assurent l'essentiel de la protection du buste.

La veste de travail utilisée dans l'entretien des espaces verts

Généralement, ces métiers font appel à l'utilisation d'outils délicats à manier tels qu'une tronçonneuse, une souffleuse ou une débroussailluse. Le confort est donc un critère important et la liberté de mouvement est de mise. Les vestes professionnelles pour les experts en entretien d'espaces verts sont conçues dans des matériaux légers et respirants sans pour autant lésiner sur la protection.

La parfaite mobilité des bras est primordiale dans la mesure où le porteur de la veste devra être complètement à l'aise lors du maniement de ses outils de travail. Les accessoires tels que les renforts sur les bras, les épaules ou le dos sont essentiels sans oublier les poches qui lui servent à transporter d'autres outillages utiles dans le cadre de son métier.

La veste de travail à porter dans l'industrie électrique

La veste de travail exigée dans ce domaine d'activité est multirisque, c'est-à-dire qu'elle protège de tous les éventuels accidents pouvant survenir dans l'industrie électrique.

La veste doit être haute visibilité, avec des couleurs vives et des bandes rétro-réfléchissantes qui permettent d'identifier immédiatement son porteur en cas de besoin. Elle est munie de plusieurs poches qui peuvent servir à transporter avec soi ses outils de travail.



Par ailleurs, certains modèles sont développés pour protéger contre la propagation des flammes, contre les risques électrostatiques, chimiques, etc. D'autres apportent une sécurité supplémentaire en permettant à son utilisateur de le porter dans les environnements ATEX (atmosphère explosive). Ces lieux au niveau de danger élevé offrent souvent des conditions atmosphériques favorables à une explosion : présence de gaz inflammable, d'un circuit électrique et circulation importante d'air favorisant l'inflammation.

La veste de travail fait pour la métallurgie, la sidérurgie et le verre

Il est tout de suite évident que dans ces domaines d'activité, les sources de chaleur sont conséquentes. La protection exigée est donc celle contre les flammes. Dans la plupart des cas, les fabricants conçoivent leurs vestes de travail dans un matériau avec un traitement ignifuge.

La proximité avec les fours à métaux ou du verre en fusion implique de porter un vêtement à l'épreuve du feu. Les projections ne peuvent pas déclencher une inflammation grâce à ce type de veste de travail.

Normes de la veste de travail

À l'instar des autres équipements de sécurité obligatoires pour l'exercice de certaines professions, la veste de travail doit aussi répondre à quelques normes réglementaires. Cela lui permet d'offrir le niveau de protection exigé tout en étant confortable à porter.

Les qualités que doit avoir une veste de travail

Portée par les individus exerçant dans l'artisanat, le BTP, l'industrie, le transport, la cuisine et autres. La veste de travail doit être fabriquée de manière à offrir le niveau de sécurité exigé et le confort. C'est en effet la condition permettant de la qualifier comme telle. C'est-à-dire un équipement protégeant efficacement celui qui la porte contre les risques.

Aussi, une veste de travail doit résister à l'abrasion, aux déchirures et aux accrochages avec d'autres matières ou matériaux. Elle doit aussi pouvoir protéger efficacement le travailleur contre les intempéries telles que le froid, le vent, la pluie et la chaleur... De ce fait, elle doit disposer de bonnes aptitudes thermiques tout en étant étanche et imperméable selon les métiers et les besoins.

Les normes auxquelles doit répondre une veste de travail

La veste de travail est soumise à plusieurs normes suivant le métier auquel elle est destinée. On cite entre autres la EN 340, la EN 342, la EN 343 et la EN 471.

La norme EN 340 :

La première, l'EN 340 est la réglementation régissant les équipements de protection sur l'ensemble du continent européen. C'est la norme de référence à laquelle doivent se fier les fabricants de vêtements de travail concernant l'ergonomie, l'usure, l'entretien, les tailles et les dimensions ainsi que les informations que l'utilisateur est censé connaître sur ces produits.

La norme EN 342 :

La norme EN 342, elle, indique les degrés de résistance au froid de la veste de travail, notamment pour des températures extrêmes inférieures à -5°C . Cette norme spécifie ainsi 2 critères, à savoir le niveau de perméabilité à l'air du vêtement et celui de sa résistance évaporative ou respirabilité. Avec le pictogramme relatif, le nombre du haut indique la classe de perméabilité tandis que celui du bas, le niveau de respirabilité.

La norme EN 343 :

La norme EN 343, quant à elle, concerne également le niveau de protection offert par le vêtement contre les intempéries, dont le vent, le froid et la pluie. La veste de travail qui présente le signe relatif dispose ainsi des caractéristiques d'imperméabilité au vent et à la pluie, avec en haut, le niveau de son imperméabilité et en bas, celui de sa respirabilité.

La norme EN 471 :

La norme EN 471 s'applique en outre sur la visibilité de la veste de travail. Cela signifie que ce vêtement de travail pour femme ou homme dispose de propriétés réfléchissantes ou fluorescentes, le moyen permettant de signaler aux alentours la présence d'une personne quand on n'y voit pas grand-chose. On qualifie la veste qui en dispose de vêtement de haute visibilité ou de signalisation. Cette norme catégorise toutefois le vêtement selon 2 critères, dont la surface de tissu fluorescent et celle de matière rétro-réfléchissante, les deux mesurées en m². Selon l'étendue de la surface de ceux-ci, ils sont classés 1, 2 et 3.

La norme EN 11612 :

La réglementation EN 11612 se réfère aux exigences de performance relative aux vêtements de travail permettant de protéger le travailleur contre la chaleur et les flammes. Une veste peut également en faire l'objet selon les conditions de travail, mais cette norme concerne essentiellement les cagoules, les couvre-chaussures et les guêtres.

La EN 1149 détaille enfin les propriétés antistatiques du vêtement de travail afin d'amoindrir le niveau d'électricité des lieux pour éviter des étincelles susceptibles de provoquer un incendie.

D'autres normes non moins importantes communes à tous les vêtements de protection de travail, dont la veste de travail, existent encore, comme l'EN 531, 532 et 533, par exemple, toutes les 3 contre la chaleur et la flamme. La veste de travail est souvent entièrement en coton, en cotonpoly ou polycoton afin de répondre aux normes de respirabilité en vigueur. Elle doit aussi intégrer différentes poches, très pratiques pour ranger téléphone, outils et pièces de rechange, tout ce qu'il faut aux mécaniciens, électriciens, plombiers, etc.

